



## MANITOU BF

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 37 567 540 euros

Siège social :

430, rue de l'Aubinière BP 10249

44158 ANCENIS Cedex

857 802 508 R.C.S. NANTES

(ISIN: FR0000038606)

### **Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 09 juin 2011**

#### *1) Date de l'Assemblée Générale autorisant le programme de rachat d'actions*

09 juin 2011

#### *2) Nombres de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement*

A la date du 31 mai 2011, la Société détient 329 027 actions propres, soit 0.88% du capital.

#### *3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société*

- 300 000 actions affectées à la réserve des plans d'options d'achats d'actions.
- 29 027 actions au titre du contrat de liquidité AFEI

#### *4) Objectifs du programme de rachat*

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Manitou par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

5) *Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat*

En application de la loi, la part maximale que MANITOU est susceptible de détenir suite au présent programme, autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 09 juin 2011 est de 10% du capital de la société, correspondant à un total de 3.954.782<sup>(1)</sup> actions. Aussi, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves libres arrêtées dans les comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 31 mai 2011, 329 027 soit 0.88% du nombre d'actions composant le capital social à cette date, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées dans le cadre de cette autorisation s'élève à 3.625.755 (9,17 % du capital post-fusion avec la SFERT), soit un investissement théorique de 145.030.200 euros sur la base du prix maximum d'achat de 40 € figurant dans la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires.

<sup>(1)</sup> intégrant l'augmentation de capital consécutive à la fusion avec la SFERT de 1.980.284 euros approuvée lors de l'AGE du 9/6/11

6) *Durée du programme de rachat*

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 09 juin 2011.

7) *Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat*

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte (en titres + en pourcentage) au début du précédent programme	495.856 / 1.32 %
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	241.500
Nombre de titres détenus au 31 mai 2011 (en titres + en pourcentage) :	329 027 / 0,88 %
Valeur comptable du portefeuille au 31 mai 2011	9.753.949 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 mai 2011	7.169.498 €

PERIODE DU 1 <sup>ER</sup> JUN 2010 AU 31 MAI 2011	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Position ouverte à l'achat		Position ouverte à la vente	
Nombre de titres	70.803	75.132	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			NEANT			
Cours moyen de la transaction	16,68 €	16,92 €				
Prix d'exercice moyen						
Montants	1.180.685 €	1.271.080 €				